

DELIBERATION N° 88-26 DU 25 OCTOBRE 1988  
RELATIVE A L'AIDE DE L'AGENCE EN MATIERE DE COMPTAGE  
DES PUISAGES D'EAU SOUMIS A LA REDEVANCE POUR MODIFICATION  
DU REGIME DES EAUX ET POUR PRELEVEMENT D'EAU

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin Seine-Normandie,

Vu le Vème programme de l'agence,

Vu le rapport intitulé "Proposition d'aides financières relative à la pose de compteurs d'eau".

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Il est ajouté à la nature des travaux aidés dans le cadre de la ligne programme 5251 la rubrique suivante :

Travaux aidés :

- pose de compteurs d'eau mesurant les volumes soumis à la redevance pour modification du régime des eaux et pour prélèvement d'eau dans le cas des adductions gravitaires où aucun autre dispositif prévu par la délibération n° 86-23 du 30 octobre 1986 (option B compteur électrique, option C compteur horaire) n'est réalisable.

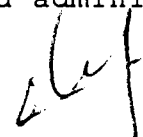
Le Secrétaire

Directeur de l'agence

  
Claude FABRET

le Président

du conseil d'administration

  
Olivier PHILIP